

Cahier des charges Ping Tour 2018 Niveau 1



Droit d'entrée : 1 200€

(50% à régler lors de la signature de la convention et 50% la semaine suivant la manifestation).

Les étapes de niveau 1 sont destinées aux villes/agglomérations de + de 60 000 habitants.

Le lieu choisi devra être d'une surface minimum de 1300M2 et situé dans un lieu fréquenté.

La candidature et le choix du lieu ne seront validés qu'après la visite du coordinateur fédéral.

Les 8 espaces ci-dessous devront être impérativement proposés :

- 4/7 ans.
- Ping santé.
- Handi ping.
- Free ping.
- Compét ping.
- Fit ping.
- Technique ping.
- Espace démonstration.

Le contenu pédagogique et organisationnel de ces espaces sera identique à toutes les étapes et conforme à la présentation faite par le coordinateur lors de la réunion de formation des bénévoles.

Les supports de communication des partenaires Ping Tour de la FFTT seront disposés sur l'ensemble des barrières vaubans délimitant les 8 espaces. Une tolérance sera apportée pour une mise en avant des partenaires de l'organisateur (uniquement sur la partie extérieure des barrières vaubans et/ou sous forme de beach flag aux entrées des espaces).

L'organisateur ne pourra pas mettre en avant des partenaires concurrents de ceux de la FFTT.

La totalité des recettes est laissée à l'organisateur (buvette, stands...).

L'organisateur conservera également les revenus issus de contrats de partenariats locaux.

Une convention entre la FFTT et l'organisateur est signée afin de déterminer les rôles et les missions des deux parties.

Rôles et Missions de la FFTT

● Accompagnement pour l'organisation :

1- Visite en amont (- 4 mois) afin de valider la candidature et le lieu, de présenter les grandes étapes de l'organisation et le cahier des charges.

2- Réunion de présentation au siège fédéral (février/mars) avec les différents organisateurs.

3- Information et formation des bénévoles (- 1 mois).

4- Présence du coordinateur national et d'un référent du pôle développement FFTT le jour de la manifestation.

● Animation :

La FFTT organise la venue d'animateurs fédéraux spécialisés pour certains espaces spécifiques (fitping, ping santé, handiping, 4/7 ans), en fonction des disponibilités de chacun.

La FFTT se charge de prévoir un « speaker » pour l'animation avec la prise en charge de sa prestation financière et de son transport. Celui ci se charge d'apporter les musiques pour l'animation.

● Logistique :

La FFTT assure la livraison de l'ensemble du matériel pongiste nécessaire au bon déroulement de l'étape (détail ci-dessous) via un semi remorque (arrivée sur site la veille et départ dès la fin de l'étape).

Arche gonflable, tente accueil (4,5m x3m), tente de stockage (3mx3m), beach flags (x8) et bâches publicitaires (environ 250) sont mises à disposition.

L'ensemble du matériel est prêté pour l'animation.



Détail du matériel pongiste :

Les raquettes et balles sont fournies (en prêt) pour chaque univers en quantité suffisante.

Espace	Tables	Matériel pédagogique
Espace des 4/7 ans	5 mini tables	petit matériel pédagogique (balles, plots, quilles, cordes, bassines)
Fit Ping Tonic et Ping Santé	4 tables	steps, gros ballons, élastiques, coussins de proprioception, , cardio fréquence mètre, cibles, tensiomètre, bassines
Free Ping	8 tables originales 6 mini tables	filets amovibles, bassines
Handi Ping	4 tables adaptées Handi	2 fauteuils handi, matériel spécifique handi, ramasse balle, cuvettes
Techni'Ping	5 tables	1 robot, 1 radar de vitesse, 3 filets récupérateurs, petit matériel pédagogique, bassines
Compét'Ping	5 tables	marqueurs, tables de marques, bassines
Espace Démonstration	1 table de compétition	1 table de marque, 1 marqueur, 1 ramasse balle

● **Espace démonstration :**

La FFTT programme la venue de deux joueurs ou joueuses « estampillés » équipe de France (seniors ou jeunes) pendant au moins 2 heures.

La FFTT organise la venue de Jacques Secretin (sous réserve de ses disponibilités) pendant au moins 2 heures.

● **Transport :**

La prise en charge financière du transport des animateurs fédéraux, coordinateurs, speaker, élu (e), joueurs équipe de France sont à la charge de la FFTT.

- **Communication :**

La FFTT met à disposition de l'organisateur le format numérique de l'affiche (A2 et A5) du Ping Tour, celle ci sera personnalisable avec la date, le lieu et les logos des partenaires locaux (dans la limite de 5). Tout autre format de l'affiche sera à la charge de l'organisateur.

3000 flyers génériques seront prévus pour assurer le recensement des participants le jour de l'évènement (licence évènementielle) et annoncer la manifestation dans les rues adjacentes.

- **Assurance :**

La FFTT contracte une assurance en responsabilité civile couvrant l'organisation de la manifestation et notamment pour la sécurité du public, les dommages causés aux biens de la FFTT, de l'organisateur local, des participants, des prestataires

- **Divers :**

Un tee shirt « Ping Tour » est offert à chaque bénévole (dans la limite de 80 quantités).

Un goodie est offert à chaque participant ayant complété le flyer de licence évènementiel (1500 goodies par étape) + 200 raquettes pandas pour les participants à l'espace 4/7 ans.



Rôles et Missions de l'organisateur

• Relations partenariales territoriales et locales

L'Organisateur local développe des relations partenariales de proximité avec différents interlocuteurs territoriaux et locaux pour la mise en œuvre de la manifestation.

Pour cela, il est notamment en lien étroit avec la ville d'accueil pour notamment la mise à disposition de :

- la place le jour de la manifestation,
- supports de communication disponibles pour la promotion (panneaux d'affichage, sucettes abribus, journal de la ville, site internet...)
- matériel logistique (200 barrières Vauban, 50 chaises, 20 tables, sonorisation, toilettes chimiques, arrivées et câblages électriques ...)
- soutiens humains (service des sports et/ou logistique) et dans les diverses démarches administratives (déclarations, sécurité civile, Sacem...).

Par ailleurs, l'Organisateur local se charge des relations avec les partenaires institutionnels territoriaux tels que le Conseil Régional ou Départemental mais aussi étatiques (DRDJSCS et CNDS).

Il prend pour cela appui auprès de sa ligue ou de son comité (si l'organisateur local support est un club) ou des clubs locaux (si l'organisateur local support est un comité ou une ligue).

Il mobilise également des relais avec notamment le CROS et le CDOS dans le but de promouvoir les jeux olympiques de Paris 2024.

• Equipe d'organisation :

L'Organisateur local met en place une équipe d'Organisation en conformité avec le cahier des charges fourni en amont et les recommandations spécifiques fournies.

Le Responsable de l'organisation locale entretient des relations étroites avec les responsables nationaux FFTT pour la mise en œuvre de l'opération.

Il mobilise une soixantaine de personnes réparties dans les différents secteurs.

Le recrutement et la désignation de ces personnes est du seul ressort de l'Organisateur local.

• Promotion et communication autour de la manifestation :

Le responsable communication et promotion locale met en place des actions de promotion pour la manifestation (impression, campagne d'affichage et distribution de flyers fournis au format numérique par la FFTT).

Le responsable devra mettre en place un plan de communication ciblé (les écoles, clubs de fitness, les comités handi, différentes structures d'accueil, maison de retraite, centre de loisirs, les commerçants, les entreprises, etc..).

Avant toute diffusion de support, une validation écrite du service communication est obligatoire.

- **Transport, hébergement et restauration** :

L'organisateur assurera le transport entre la gare/aéroport et l'hôtel ou le lieu du Ping Tour pour la délégation FFTT.

L'hébergement de la délégation FFTT est à la charge de l'organisateur. Le coordinateur national indiquera 1 mois avant l'évènement le nombre de chambres nécessaires (entre 5 et 7 chambres pour la veille et le jour du Ping Tour).

La restauration la veille de l'évènement ainsi que le jour (restauration rapide) sera à la charge de l'organisateur pour la délégation FFTT.

L'Organisateur devra prévoir le jour de la manifestation, pour les déjeuners, une restauration rapide sur place pour l'ensemble des bénévoles.

- **Débit de boisson** :

L'Organisateur effectue les démarches nécessaires s'il souhaite installer un débit de boissons. Il se charge également des moyens matériels à mettre en oeuvre (frigos, rallonges, etc...).

Il est possible d'externaliser la vente ou de passer un accord auprès de commerçants proches de l'espace. La vente d'alcool sur place n'y est pas autorisée (manifestation sportive).

Ces ventes sont conditionnées à l'autorisation préalable de la municipalité d'accueil.

- **Diffusion de musique** :

L'Organisateur local effectue les démarches nécessaires auprès de la SACEM. Les frais de déclaration sont à sa charge.

- **Sécurité civile et service médical** :

L'Organisateur organisera avec le médecin régional de sa ligue et/ou de son comité le service d'urgence médical et de sécurité civile (hôpital, pompiers, Croix Rouge, ...).

L'Organisateur prendra à sa charge la mise en place de cette structure ainsi que les frais de repas et d'hébergement du médecin (et du secouriste).

Les vacations éventuellement assurées par l'encadrement médical seront à la charge de l'Organisateur.

● **Règles de sécurité :**

Installations provisoires :

Il est rappelé à l'Organisateur que les installations provisoires doivent faire l'objet d'une autorisation d'ouverture au public.

Manifestation de plus de 1500 personnes :

En respect du décret 97-646 du 31 mai 1997, les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif dont le public et le personnel qui concourt à la réalisation de la manifestation peuvent atteindre plus de 1 500 personnes, soit d'après le nombre de places assises, soit d'après la surface qui leur est réservée, sont tenus d'en faire la déclaration au maire et, à Paris, au préfet de police.

● **Développement durable :**

L'Organisateur prend des dispositions et met en place des actions visant à favoriser le développement durable dans les trois domaines suivants :

- L'environnement

- actions en faveur des moyens de transport collectif, achat en circuit court.
- actions en faveur du tri des déchets.
- actions en faveur du covoiturage.

- Le social

- actions en direction des personnes handicapées.
- actions contre les violences et les incivilités.
- actions de solidarité.

- L'économie

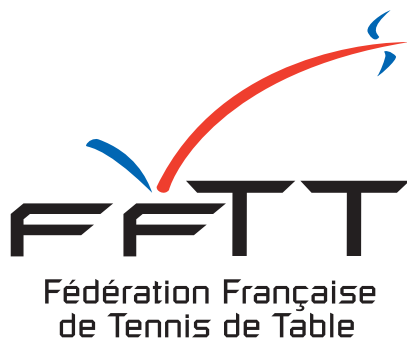
- actions en faveur des économies d'énergie (eau, électricité, consommables, etc.).

● **Saisie des licences évènementielles :**

La saisie des licences évènementielles est du ressort de l'organisateur ou de son comité s'il s'agit d'un club, celle ci devra être réalisée pendant l'étape.

● **Réceptif :**

Il est conseillé d'organiser un réceptif soit de manière permanente et/ou ponctuel afin d'inviter vos partenaires institutionnels et privés.



Vos contacts :

Coordinateur Logistique
ALLANO Ludovic
Mail : ludovic.allano@fft.fr
Téléphone : 0674046377

Coordinateur Organisation/Animation
TOLLET Fabrice
Mail : ctd.cd72tt@gmail.com
Téléphone : 0632659486